



Commune d'AVEIZIEUX

LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES ARRETE DU MAIRE N° 2023-048

Refusant le transfert d'un pouvoir de police administrative spéciale

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire et L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération n°2022.002.19.07 en date du 19 juillet 2022, relative à l'élection du président de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu les statuts de la communauté de communes de Forez-Est,

Considérant que la communauté de communes de Forez-Est exerce des compétences en matière de collecte des déchets ménagers – assainissement non collectif – création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage – voirie d'intérêt communautaire – habitat ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes ;

ARRÊTE

Article 1 :

Que le pouvoir de police administrative spéciale en matière de :

- D'assainissement non collectif ;
- De collecte des déchets ménagers ;
- De création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- De voirie d'intérêt communautaire (*police de la circulation et du stationnement et police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi*) ;
- D'habitat (PLH, OPAH, PIG, ...) ;

ne sera pas transféré au président de la communauté de Forez-Est, à compter du 19 juin 2023

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison, à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est et affichée en Mairie. Le présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission à Monsieur le SOUS-PREFET de Montbrison.

Fait à AVEIZIEUX, le 19 juin 2023
Sylvain DARDOULLIER – Le Maire
Conseiller Départemental



MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr